



7 décembre 1990

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

PROJET DE REGLEMENT portant engagement du crédit nécessaire à l'achat d'une camionnette pour la ludothèque centrale de la Région bruxelloise comme prévu au budget extraordinaire de 1990

Rapport fait au nom de la Commission réunie du budget
par M. PATERNOSTER

Mesdames,
Messieurs,

La Commission réunie du budget a examiné en sa réunion du 7 décembre 1990, le projet de règlement portant engagement du crédit nécessaire à l'achat d'une camionnette pour la ludothèque centrale de la Région bruxelloise, comme prévu au budget extraordinaire de 1990.

EXPOSE DU MINISTRE, MEMBRE DU COLLEGE, CHARGE DE LA CULTURE ET DE L'AIDE AUX PERSONNES

Le Ministre se réfère à l'exposé des motifs contenu en page une du document 4-V A (1990-1991) n° 1.

DISCUSSION GENERALE

Un membre voudrait s'assurer auprès du Ministre que la loi sur les marchés est bien respectée. Pourquoi avoir choisi la procédure d'achat de gré à gré et pas celle de l'appel d'offre restreint?

Le Ministre estime que ces deux procédures sont équivalentes à partir du moment où l'on s'adresse à

l'Office Central des fournitures de l'Etat. Il ajoute qu'un appel d'offre restreint n'aurait pas permis d'engager la dépense avant le 31 décembre 1990.

EXAMEN ET VOTE DES ARTICLES

Les trois articles et l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité des 19 membres disposant du droit de vote.

ADOPTION DU RAPPORT

Il est fait confiance au Rapporteur et au Président pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

L. PATERNOSTER

Le Président,

S. MOUREAUX

Ont participé aux travaux :

Effectifs : MM. Moureaux (Président), Beauthier, Demannez, de Patoul, M^{mes} Dereppe, de T'Serclaes, Dupuis, Guillaume Vanderroost, M. Hermans, M^{me} Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maingain, M^{me} Mouzon, M. Parmentier, M^{me} Payfa.

Suppléants : MM. Cornelissen, de Marcken de Merken, M^{me} Foucart, MM. Maison, Paternoster, Rens, M^{me} Van Tichelen.

Excusés : MM. De Coster, De Decker, Hasquin.